

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 28 Novembre 2019 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

19 Novembre 2019

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 20

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Novembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - BRUNET - AZIRI - RYSER
QUATREHOMME - AZEMARD - DELMOTTE - MOREAU - BERTOLOTTI
DUFOURMENTELLE - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON - BAZIRE -
TARRIEU - PIGALLE -

Absente : M. - Mme GUILLEMAIN - ALLAIN - KUNTZ - GRABOT - GALANDON -
GACEUR - COGAN -

Pouvoirs : Mme GUILLEMAIN à Mme MOREAU - Mme KUNTZ à Mme AZEMARD -
M. GACEUR à M. PERCHERON -

formant la totalité des membres en exercice.

M. DANIEL a été élu secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, le dossier suivant :
=> Transfert du résultat d'exploitation du budget eau au budget communal
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Septembre 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 26 Septembre 2019.

1/ - Demande de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour les travaux suivants :

- 1/ - Travaux de voirie
- 2/ - Réfection de la toiture du centre socio-culturel OSCAR
- 3/ - Ravalement écoles du Bois d'Hauterre

2/ - Demande de subvention au titre du fonds de péréquation :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du fonds départemental de péréquation, pour l'ensemble des dépenses d'investissement de plus de 1524,49 € H. effectuées au cours de l'exercice 2019.

=> sur le budget communal	810.545,13 € H.T
=> sur le budget eau	163.874,92 € H.T

3/ - Renouvellement du contrat CAF - CEJ 2019/2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat enfance jeunesse 2019/2022 avec la CAF d'Eure et Loir et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents au dossier.

4/ - Fixation des tarifs du camping municipal – année 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la revalorisation de 1,5% sur les tarifs du camping municipal pour l'année 2020.

5/ - Fixation du prix du m3 d'eau et des tarifs de locations des compteurs d'eau, d'installation des compteurs d'eau, tarif horaire pour le branchement eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2020, le tarif du m3 d'eau ainsi que le tarif de location des compteurs d'eau, le tarif d'installation des compteurs d'eau et le tarif horaire pour le branchement eau, prestation effectuée par les employés communaux.

6/ - Indemnité de conseil et de confection au receveur municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de l'indemnité de conseil à 100 % soit 753,89 € au receveur municipal et lui accorde une indemnité de confection des documents budgétaires de 45,73 € pour l'exercice 2019.

7/ - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à des travaux entrepris avant le vote du budget 2020, notamment en ce qui concerne le programme de voirie 2020 et sa maîtrise d'œuvre ainsi que les branchements plomb.

8/ - Décision modificative :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget communal ainsi que sur le budget eau. Cette décision ne modifie en rien le budget global.

9/ - Créations de postes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- ⇒ 1 poste d'animateur à temps complet
- ⇒ 1 poste d'A.T.S.E.M non permanent à temps non complet

10/ - Suppressions de postes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les postes suivantes, suite à des avancements de grades :

- ⇒ 1 poste d'adjoint technique
- ⇒ 1 poste d'adjoint d'animation
- ⇒ 1 poste d'attaché

11/ - Régime indemnitaire – I.H.T.S :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'enveloppe globale des I.H.T.S pouvant être attribuées aux agents de catégories B et C, dans le cadre d'accomplissement d'heures supplémentaires.

12/ - Renouvellement de la prime équivalent à un 13^{ème} mois :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime équivalente à un 13^{ème} mois aux employés communaux (non titulaires, stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale) et aux agents sous contrat de droit privé.

13 / - ACM - Organisation 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'un Accueil Collectif de Mineurs durant les différentes périodes de vacances scolaires de l'année 2020.

14/ - Accueil Collectif de Mineurs et accueil des pré-adolescents - vacances d'hiver 2020 -

Encadrement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'animateurs chargés de l'encadrement de l'ACM ainsi que de l'accueil de pré adolescents à l'Espace Jeunes, pour les vacances d'hiver 2020.

15/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – rapport de la CLETC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision prise par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du 14 octobre dernier, relative au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC).

16/ - Transfert du résultat d'exploitation du budget eau au budget communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert du résultat d'exploitation du budget eau au budget communal.

*** INFORMATIONS :**

- 1 mn de silence est observée à la mémoire de Mme Patricia JAVERLIAT, pharmacienne – Rue de la Gare, récemment à la retraite et décédée brutalement. Ses obsèques ont eu lieu le 22 Novembre.

- AGGLO du Pays de Dreux :

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée des informations issues de la réunion du Comité des Maires qui s'est tenue le 18 novembre.

- Le budget général - (dont budget principal de 61.101.846,00 €) :

- o Section de fonctionnement : 92.427.658,00 €
- o Section investissement : 24.922.819,00 €

117.350.477,00 €

- Principales dépenses d'investissement :

- La maison des espaces naturels
- La piscine de Vernouillet
- La pépinière d'entreprises
- L'aérodrome
- Le restaurant inter-entreprises
- Le site de la radio
- Le pôle gare
- L'installation du bureau d'information touristique de l'Office de Tourisme d'Anet

- Colis des Aînés : La commission CCAS réunie en date du 17 Septembre dernier a retenu la proposition de la Sté Fleurons de Lomagne – 32700 LECTOURE
238 colis ont été commandés au prix unitaire de 18,50 € TTC soit un total de 4403,00 €. Concernant les 10 résidents en maisons de retraite, le CCAS s’oriente vers une gamme de plusieurs produits de toilette pour le corps ou le visage pour un montant total de 185,00€.

- Magic’s Noël – 14 et 15 décembre 2019

Dans le cadre des festivités de fin d’année organisées par la municipalité, l’entreprise DREAMS EVENEMENTS a été retenue - M. Sébastien BERTIN - 27320 Saint-Germain-Sur Avre pour un montant TTC de 5.271,84€
Structures gonflables samedi 14 décembre (14h/18h) et dimanche 15 décembre (10h/12h et 14h/18h) à OSCAR.

- Banquet des Aînés le 9 Février 2020 – choix du traiteur et de l’orchestre.

La commission animation réunie le 20 novembre 2019 a retenu les entreprises suivantes :

- Animation : La Boîte à refrains (M. Alain FRESNEAU), pour 3 musiciens pour 1065€ TTC (GUSO compris)
- Traiteur : LALAOUNIS pour 40€ par personne

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55 mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 29 Novembre 2019

Le Maire,


Patrick RIEHL